Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251125-2025_88-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2025

Le 24 novembre 2025 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 18 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - D. LANGANNE - MP. ANGER – J. HARDOUIN – M. BOISSEAU – M.A PRESSET – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - C. BRETAIRE

ABSENTS EXCUSÉS : I. PRESSE - A. DAMIANO

ABSENTS : - F. TACHEN - JL. DULAC

PROCURATIONS : I. PRESSE donne procuration à M.A PRESSET – A. DAMIANO donne procuration à A. BROSSAULT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P. CABARET

2025-88 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DECHETS DE RENNES METROPOLE

Rennes métropole a établi et transmis à chaque commune membre le rapport 2024 sur le prix et la qualité de son service déchets.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux établissements publics de coopération intercommunale, des rapports annuels d'activités du service public doivent faire l'objet d'une communication auprès des conseils municipaux des communes membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service déchets de Rennes Métropole,
Considérant la nécessité de communiquer ledit rapport aux membres du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND acte de la communication du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service déchets de Rennes Métropole**

Extrait conforme au Registre des Délibérations,

A NOUVOITOU, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance — **Le Maire,**

Pascal CABARET — **Jean-Marc LEGAGNEUR**